

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg

Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN- Mme Florence GUTH
Mme Aurélie HEINRICH - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

3. SUBVENTIONS COMMUNALES 2024 A L'ASSOCIATION « LA PRISE EN PASSANT » - CLUB D'ECHECS.

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN

Lors de sa séance du mois de juillet 2024, le Conseil municipal a alloué des montants identiques à ceux de l'année 2023 aux associations membres de l'OMSCL au titre de l'année 2024.

Il s'avère, qu'un montant de 500 € a été alloué à l'association « La prise en passant », club d'échecs, alors que la dotation pour 2023 s'élevait à 750 €.

Il convient de compenser cette omission en versant 250 € supplémentaires à ladite association au titre de l'année 2024.

La subvention d'un montant de 250 € sera inscrite au budget de la commune à l'article 65748.

Monsieur KLEIN soumet à l'assemblée la résolution suivante :

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

VU le budget primitif 2024 et notamment les crédits inscrits à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »,

VU les montants des subventions attribués en 2023,

VU la demande de subvention déposée par chaque association,

VU la délibération du 09 juillet 2024,

➤ **FIXE** le montant comme suit :

	Montant alloué
La prise en passant	250 €
Soit une somme totale de :	250 €

➤ **CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée par 18 voix « POUR » et 1 abstention (MM. Steve FUHRMAN).

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Pour extrait conforme,
Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER**, adjointe au maire.

